



Assurance prêt de voiture après un accident

Par **Niya**, le **14/02/2014** à **17:49**

Bonjour,

J'ai eu un accident de voiture où je n'étais pas en tort et seulement 6 jours après j'ai eu une voiture de prêt de la part du garagiste (ce qui est dans mon droit avec l'assurance).

L'expert ayant déclaré ma voiture comme étant épave et qu'il n'y aura pas de réparation, le garage me réclame la voiture qui m'a été prêtée ainsi que 180€ car l'assurance n'a pas fait de dérogation et ne veut pas payer.

J'aurais aimé connaître mes droits, car pour moi dans mon contrat d'assurance je devrais avoir une voiture de prêt (et non 6 jours après, je n'ai pas pu aller travailler pour le coup) et ne pas payer ce prêt.

Merci d'avance pour vos réponse.

Par **Ninja**, le **06/07/2014** à **17:55**

Bonjour

En principe, cet accident figure sur ton relevé d'informations. Il s'agit d'un document qui retrace ton historique et que chaque assurance demande avant l'adhésion. Ainsi ton nouvel assureur sera informé pour l'accident et il te sera impossible de le cacher. Je te conseillerais une assurance malus car elle est adaptée à ton cas. Peut être que le tarif sera plus élevé mais tu peux déjà te renseigner <http://www.xxxxxx>

Bon courage